

ASSÉRAC

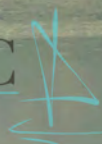
PAYS DE TOUTES LES CULTURES

MAGAZINE MUNICIPAL - JUILLET 2018

N°22



ASSERAC
DE TERRE ET DE MER





Bonjour à toutes et tous,

Suite au départ de Marie-Laure Salliot, des changements ont été effectués au sein de l'équipe. Lors du conseil municipal du 9 avril, Sophie Le Cadre a été élue 5^{ème} adjointe à l'Enfance Jeunesse. Elle était jusqu'ici conseillère déléguée au CCAS (Centre Communal d'Action Social). Dans un souci de transmission et de suivi, Sophie Le Cadre reste membre du CCAS mais cède cette délégation à Céline Geslin.

Sophie Le Cadre :

« Je me sens très impliquée dans ma nouvelle fonction. C'est un secteur d'avenir ! Je garde le dynamisme face au changement de rythme et aux baisses de dotation de l'Etat. Des nouveautés sont attendues pour la rentrée de septembre. Les élèves des écoles d'Assérac retourneront à un rythme scolaire de 4 jours par semaine. Par conséquent, les TPE (Temps Péri-éducatifs) seront annulés. Nous tirons un bilan positif de ces quatre dernières années. En effet, les enfants ont pu apprendre et s'exprimer à travers différentes activités proposées par les animateurs. La suppression des TPE nécessite une refonte de l'organisation et une restructuration du service mais n'engendre pas de licenciement. J'en profite pour remercier les animateurs et la coordinatrice de l'Enfance Jeunesse pour leur motivation et professionnalisme. »

Céline Geslin :

« J'espère remplir mes fonctions avec autant de dynamisme que Sophie. L'enfance jeunesse et le social, sont des compétences proches et vont permettre la réalisation de projets pour nos petits citoyens. Le rôle du CCAS est avant tout de l'écoute et de l'orientation vers les bons services. Il ne faut pas attendre le dernier moment pour venir me rencontrer ! Nous trouverons ensemble une solution personnalisée à votre besoin. D'autre part, je suis consciente que la fracture numérique est un réel fait de nos jours, aussi, afin de vous accompagner au mieux, un ordinateur est à votre disposition à la mairie pour vous permettre d'effectuer vos démarches administratives. L'ensemble des agents et moi-même sommes à votre écoute et sommes présents pour vous aider. »

On espère un été radieux et nous vous souhaitons à toutes et à tous de profiter des activités estivales de la commune. Bonnes vacances !

SOMMAIRE

ACTUALITES / P. 3

URBANISME / P. 7

COMMUNICATION - TOURISME - CULTURE / P. 10

ENVIRONNEMENT / P. 12

TRAVAUX - VOIRIES - ESPACES VERTS / P. 13

ENFANCE - JEUNESSE / P. 14

SOCIAL / P. 25

VIE ASSOCIATIVE / P. 28

INFOS PRATIQUES / P. 33

PROGRAMME DETACHABLE P. 17



SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE EN PLACE DE LA POLICE PLURI COMMUNALE

Vendredi 23 mars 2018

Fin 2015, une réflexion collective a été initiée par les maires de La Turballe et des communes voisines, dans le but de mettre en commun leurs forces de police. Il s'agit, grâce à cette mutualisation pérenne, d'unir les forces de sécurité dans un esprit d'efficacité et de rationalisation des coûts.

L'organisation de ce nouveau service a été élaborée par le groupe de travail composé des Maires des quatre communes, de l'adjoint à la sécurité de la Turballe, des Directeurs Générales des Services des quatre communes et du Chef de la Police Municipale de la Turballe.

Depuis le mois d'avril 2018, cette première police pluri communale de la Loire Atlantique est compétente sur 5 communes (La Turballe, Piriac-sur-mer, Saint-Molf, Assérac et Férel) formant un territoire de 115 Km² avec une population de 14 200 habitants (basse saison et 50 000 l'été).

LES OBJECTIFS DE LA MISE EN PLACE D'UNE POLICE PLURI COMMUNALE

- Permettre une mise en commun des forces de police municipale de chacune des communes membres : moyens humains et matériels ;
- Permettre aux communes non dotées aujourd'hui de ce service (Saint-Molf, Assérac et Férel) d'en bénéficier dans un esprit de mutualisation ;
- Optimiser les interventions sur le terrain et apporter une réponse efficace aux demandes croissantes des citoyens en termes de sécurité, de tranquillité et de salubrité publique ;
- Développer le service rendu à la population ;
- Développer une police de proximité sur le territoire des communes membres ;
- Mettre en place une gouvernance unifiée et efficiente, au service des citoyens et des élus.

MISSIONS

Il s'agit de missions de police de proximité, au plus proche des administrés :

- Assurer le bon ordre, la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique ;
- La protection des personnes et des biens (intervention, prévention et patrouilles de surveillance générale) ;
- Respect des arrêtés de police du Maire en matière de sécurité routière, d'urbanisme, de divagation d'animaux ; gestion des plages
- Lutte contre la petite et la moyenne délinquance ;
- Assurer un rôle de prévention ;
- La police de l'environnement ;
- La police de l'urbanisme.

LES POLICIERS MUNICIPAUX RÉFÉRENTS D'ASSÉRAC

Deux policiers municipaux sont recrutés pour les communes d'Assérac, Férel et Saint-Molf : Morgane Funeleau et Yann Surzur. Ils assureront une permanence en Mairie d'Assérac les mardis matins de 9h30 à 10h45. En dehors de ces permanences, vous pouvez joindre la mairie d'Assérac au 02.40.01.70.00

ORGANISATION

- La police pluri communale est placée sous la responsabilité d'Emmanuel LOUIS, Directeur du pôle sécurité environnement à la mairie de la Turballe.
- Placé sous l'autorité des cinq maires qui gardent leurs prérogatives en matière de pouvoirs de police, cet agent rend-compte de l'activité de la police pluri communale à ces élus qu'il conseille. Il est le garant de la bonne exécution des différentes missions des agents. Deux agents ont été recrutés par la commune de La Turballe et sont rémunérés par les communes de Saint-Molf, Assérac et Férel auprès desquelles ils sont mis à disposition.
- Afin de garantir la continuité du service et de renforcer les équipes en cas de besoin, chaque agent est compétent sur l'ensemble du ressort territorial de la police pluri communal.



M. Hubert DELORME, Maire de Saint-Molf - M. Paul CHAINAIS, Maire de Piriac-sur-mer - Mme Marie-Hélène VALENTE, Sous-préfète de la Loire-Atlantique - M. Jean-Pierre BRANCHÉREAU, Maire de La Turballe - M. Guy LE GAL, Maire d'Assérac - Mme Françoise FONMARTY, Maire de Férel

Il s'agit d'un projet ambitieux de plusieurs communes qui souhaitent mettre en place une police de proximité au service des administrés, dans un esprit de solidarité et de parfaite maîtrise budgétaire.

Première police pluri communale de Loire Atlantique, cette nouvelle police territoriale implique l'engagement de tous sur une durée de 3 ans renouvelable (pénalités en cas de départ anticipé).

ACQUISITION D'UN VELO ELECTRIQUE

La mairie se met au vert



La commune d'Assérac, afin de réduire l'utilisation de véhicules par les agents, a opté pour l'achat d'un vélo à assistance électrique. Le vélo est équipé d'un moteur limité à 25 km/h. Sa valeur totale est de 1500 € : 300 € pris en charge par la commune et 1200 € pris en charge par Cap Atlantique par le biais d'une subvention de l'État dont l'objectif est de réduire les pollutions générées par les transports.

Cette action rejoint les objectifs du schéma directeur vélo de Cap Atlantique qui vise à favoriser l'usage du vélo par tous les acteurs du territoire.

La livraison du vélo s'est faite début février.

LE HAMEAU DES PETRELS

Cinq maisons individuelles ont vu le jour sur Assérac, rue Glenmor dans le lotissement du Pré Saint-Josset.

La livraison des logements sociaux d'Atlantique Habitations s'est effectuée le jeudi 24 mai, jour de la remise des clefs aux locataires.

Le Hameau des Pétrels est constitué de :

- deux maisons de plain pied de type T2 adaptées aux personnes à mobilité réduite avec abri de jardin ;
- deux maisons à étage de type T3 avec abri de jardin ;
- une maison à étage de type T4 avec un garage.

Tous les logements ont un jardin, des places de parking et sont alimentés par une pompe à chaleur.



Bienvenue aux nouveaux Asséracais !

BIBLIOTHEQUE : NOUVELLE ACTIVITE DE LA BIBLIOTHEQUE

Cet été, avec l'aide du CNL (Centre National du Livre), la bibliothèque d'Assérac sort les livres et les installe sur le sable de Pont-Mahé.

Entre deux bains, un jeu de ballon et un château de sable, vous pourrez feuilleter des livres (BD, Astérix, Yakari, etc), des nouvelles, des romans courts, des albums ou des documentaires confortablement installé sur une chaise ou sur votre serviette.

Les livres vous seront prêtés gratuitement, à condition de rester lire dans l'espace délimité pour la lecture.

Les livres n'aimant pas le vent fort et l'eau, en cas d'intempéries, vous pourrez aller lire à la bibliothèque aux mêmes horaires.

L'activité se déroule dans le cadre des Estivales 2018 :
mardi 24 juillet, mercredi 25 juillet, jeudi 26 juillet, vendredi 27 juillet, mercredi 8 août, jeudi 9 août, vendredi 10 août à 15h30 sur la plage de Pont-Mahé, entrée principale.

Retrouvez l'intégralité du programme des Estivales page 17.



LA MAISON DES ARTS



Vous vous demandez sûrement ce que devient l'ancienne bâtisse de l'Office de Tourisme au centre-ville d'Assérac ?

La Municipalité est actuellement en train de transformer ce lieu unique, historique et exceptionnel en Maison des Arts. Un pôle de rencontre artistique où pourront exposer, échanger et produire les artistes de la Région.

APPEL A CANDIDATURE

Vous êtes un artiste ou un artisan et vous souhaitez disposer de ce lieu ?
Contactez la Mairie par téléphone au 02.40.01.70.00 ou par e-mail à : communication@asserac.fr.

PLAGE DE PONT-MAHÉ, NOUVEL ARRÊTÉ

Extrait de l'arrêté n°17/2018 portant sur la réglementation de la baignade, des activités nautiques et sur la Police Générale de la plage de Pont-Mahé

Un nouvel arrêté de plage est entré en vigueur en date du 18 mai 2018. L'arrêté 58/2016 est abrogé. Voici quelques changements qui peuvent intéresser le plus grand nombre de personnes :

Article 3 : Surveillance de la plage de Pont-Mahé :



« 3-1 Zones de baignade aménagées
Les limites de baignade sont implantées pour la saison estivale du 1er avril au 30 septembre. La baignade, ainsi que l'usage d'accessoires de baignade et d'engins de plage tels que matelas pneumatiques, embarcations gonflables, sont autorisés toute l'année aux risques et périls des usagers. »

Article 4 : Véhicules et cycles terrestres motorisés :



« Dans le cadre de ce type d'opérations (véhicules de sécurité de secours et véhicules autorisés par la Mairie), il est formellement interdit au public de s'approcher à moins de 150 mètres des zones d'extraction et de chargement des algues. »

Article 6 : Animaux

« Article 6-1 Dispositions relatives aux chiens et autres animaux



6-1-1 L'accès est formellement interdit aux chiens et autres animaux, tenus en laisse ou non, du 15 Juin au 15 septembre, à l'exception des chiens destinés à l'aide des personnes en situation d'handicap.

6-1-2 Les chiens, accompagnés de leur maître et tenus en laisse, sont tolérés du 16 septembre au 14 juin (...)

6-2 Dispositions relatives aux chevaux



6-2-2 Horaires d'accès

L'accès aux cavaliers à la plage de Pont Mahé est fixé sous autorisation délivrée par la Mairie pour les groupes de plus de 5 chevaux.

En période estivale du 1er juin au 15 septembre : à partir de 20 h 30 et jusqu'à la tombée de la nuit
En période hivernale du 16 septembre au 30 avril accès libre à la plage sous réserve du respect des autres usagers (...)

6-2-3 Modalités d'évolution

Tous les cavaliers :

Doivent circuler à proximité du flot. La circulation dans le haut de plage dans une zone de 30 mètres à partir des ganivelles est interdite.

a) S'ils sont en groupe, ils ne peuvent marcher à plus de trois de front

b) Ils doivent en toutes circonstances, prendre pour eux-mêmes et leur monture, toutes dispositions utiles à leur propre sécurité et à celle des tiers, l'allure des chevaux doit être adaptée au contexte créé par les autres usagers.

c) Procéder au ramassage du crotin

Article 10: Glisse aéronautique tractée (kitesurf, kite-board, planche à voile, surf ...)



10-1 La pratique de la glisse aéronautique tractée est autorisée du 1er octobre au 31 mars sur toute la plage de Pont Mahé

10-2 Elle est autorisée, du 1er Avril au 30 septembre, dans la bande littorale des 300 mètres. La zone de sports de glisse d'environ 670 mètres de longueur sur une profondeur d'environ 250 mètres à compter du pied d'estran, est ouverte vers le large.

Une aire terrestre de décollage et d'atterrissage des ailes de kitesurfs dite zone technique longe la rangée de ganivelles sur 80 mètres au sud et la limite perpendiculaire de la zone des sports de glisse sur 70 mètres tandis que les piétons, empruntant le haut de plage, sont déviés par le chemin matérialisé à l'intérieur de la dune. La vitesse dans cette zone de sports de glisse est limitée à 5 nœuds.

(...)

10-3 Les clubs et écoles de la glisse aéronautique tractée devront se faire connaître avant le 1er mai de chaque année en mairie et se conformeront strictement aux modalités de l'arrêté municipal.

Le nombre maximum d'ailes de kitesurf autorisé à évoluer en même temps, est fixée à quinze avec un maximum de 5 voiles par moniteur. (...)

Ce présent arrêté a été modifié, suite aux multiples fermetures de plage la saison dernière notamment pour des problématiques de contaminations.

LE MOT DU MAIRE SUR LA POLLUTION 2017

« L'été 2017 fut marqué par un nombre important de fermetures de la plage de Pont-Mahé. Ce site a été confronté aux contaminations d'une ampleur jamais connue. Suite aux différentes analyses, le laboratoire LABOCEA a pu détecter l'origine des contaminations. Cela nous a permis de mettre des actions en places et nous espérons que les résultats seront de meilleures qualités cette année ».

RAPPEL : STATIONNEMENT À L'ENTRÉE DE LA PLAGE DE PONT-MAHE

La Municipalité rappelle à tous les usagers d'être vigilants quant au stationnement des véhicules aux abords de la plage de Pont Mahé afin de respecter et laisser libres les places pour personnes à mobilité réduite.

JUILLET/AOÛT : HORAIRES DE PRÉSENCE DE L'ODETE (OFFICE DE TOURISME EMBARQUÉ)

Pour la deuxième année consécutive, vous retrouvez l'ODETE tout l'été aux abords des plages de Pont-Mahé et Pen Bé et sur la Place du Marché.

Cet accueil « hors les murs » se fait via un véhicule mobile entièrement relooké pour l'occasion et piloté par nos conseillers en séjour : Louis, Anne, Delphine et Juline.



LUNDI : Pen-Bé / 14h00 - 18h30

MARDI : Place du Marché Assérac / 9h00 - 13h00

MERCREDI : Pont-Mahé / 14h00 - 18h30

JEUDI : Pen-Bé / 14h00 - 18h30

VENDREDI : Pont-Mahé / 14h00 - 18h30

SAMEDI : Pen-Bé / 14h00 - 18h30

DIMANCHE : Pont-Mahé / 14h00 - 18h30

Coordonnées
de l'ODETE :
06 62 47 61 32

Coordonnées de l'Office
de Tourisme de
Pénestin-Assérac :
02 99 90 37 74

MISE EN PLACE D'UN ORDINATEUR A LA MAIRIE A DESTINATION DES USAGERS



Aujourd'hui, de nombreuses démarches administratives doivent être réalisées en ligne (carte grise, permis de conduire, etc.)

Aussi, afin de faciliter l'accès aux services, l'équipe municipale a fait le choix de mettre en place un ordinateur en mairie à disposition des usagers.

Cet ordinateur est uniquement dédié à l'accès de ces services et ne constitue pas un accès libre à internet.



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES LITTORAUX DE LA BAIE DE PONT MAHE / TRACT DE PEN BE

Une réunion publique organisée sur les mesures prises en matière d'urbanisme



Des cartes des zones de risque submersion marine et érosion finalisées :

Suite à la tempête Xynthia, des Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) sont réalisés sur l'ensemble du littoral de Loire-Atlantique. Leur élaboration est confiée à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), sous l'égide du Préfet.

Ces plans ont pour objectif d'identifier les zones exposées à un risque de submersion marine ou d'érosion puis d'intégrer ces risques dans l'aménagement du territoire.

La première étape de cette démarche est achevée pour le périmètre du PPRL de la Baie de Pont Mahé / Traict de Pen Bé, couvrant les communes de Assérac, Mesquer, Piriac-sur-Mer et Saint-Molf. Les cartes des zones exposées à la submersion marine (prenant en compte les effets du réchauffement climatique) ainsi que des zones exposées à l'érosion ont été validées et publiées sur le portail internet des services de l'Etat.

Une réunion publique a permis de présenter ces cartes aux habitants concernés en janvier 2018.

Quelles traductions concrètes pour les habitants concernés :

Une fois les zones de risque connues, deux documents sont élaborés :

- un zonage réglementaire, carte qui superpose les différentes zones de risques et les enjeux présents sur le territoire concerné (zones naturelles, zones urbanisées).
- un règlement, qui définit pour chaque zone identifiée les constructions possibles et les conditions associées ainsi que les modalités d'adaptation des biens existants.

Une première version de ces documents est finalisée. Les services de la commune sont étroitement associés à ce travail.

Les suites de la démarche :

Afin de présenter cette seconde étape (zonage réglementaire et règlement) aux habitants concernés, **une nouvelle réunion publique est organisée par la DDTM :**

Jeudi 12 juillet 2018 – Salle L'Artymès à Mesquer – 18h30

Il s'agit d'une étape importante pour les habitants concernés, car le PPRL rendra obligatoire des travaux vis à vis du risque de submersion marine (par exemple la surélévation des tableaux électriques, ...) pour les biens existants en zone submersible.

Il limitera également les constructions nouvelles sur les secteurs exposés aux risques.

Ce dossier sera ensuite soumis à une enquête publique.

Pour toute question, il est possible de contacter la DDTM 44 via la boîte mail dédiée : info-PPRI@loire-atlantique.gouv.fr

Pour plus d'informations et consulter les cartes : <http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-naturels-et-technologiques/Prevention-des-risques-naturels/Plans-Prevention-Risques-Naturels-Previsibles/Les-Plans-de-Prevention-des-Risques-Littoraux-en-Loire-Atlantique/Le-PPRL-Baie-de-Pont-Mahe-Traict-de-Pen-Bé>

DOSSIER DE DECLARATION PRÉALABLE POUR EDIFIER UNE CLÔTURE

Edifier une clôture, c'est assurer la transition et matérialiser la limite entre le domaine public et la propriété privée ou entre deux propriétés. Son traitement soigné est un gage de qualité pour le cadre de vie de ses habitants : elle participe à la mise en valeur de la maison et du paysage de la rue. Une attention particulière devra être portée à la nature des matériaux et végétaux employés, afin de réaliser un ensemble cohérent et qualitatif.

(Extrait de la notice explicative créée par le CAUE du Morbihan.)

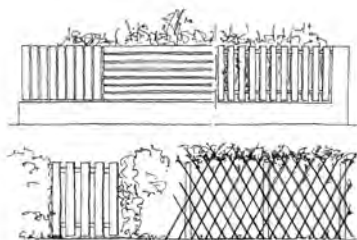
LA RÉGLEMENTATION

Vérifier le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la zone où sera édifiée la clôture (art.11)

OU.....

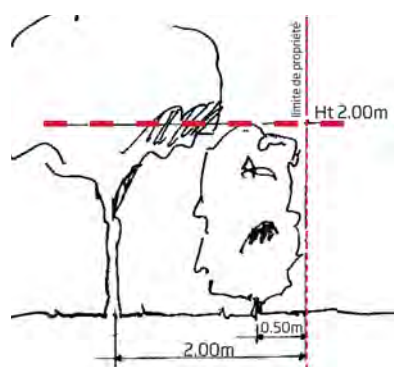
le règlement, le cahier des charges du lotissement. Le règlement du PLU s'applique si celui du lotissement est caduque.

Cette réglementation régit les dispositions relatives à l'édification de clôtures sur le domaine public et entre deux propriétés : hauteur autorisée, aspect extérieur, nature des haies, matériaux, couleur, etc.



DISTANCE DE PLANTATION ET HAUTEUR DES VÉGÉTAUX PRÈS DES LIMITES DE PROPRIÉTÉS (EXTRAIT CODE CIVIL - ART.670)

- Un arbre de plus de 2 m doit être planté à plus de 2 m de la limite séparative.
- Une haie de moins de 2 m de hauteur peut être plantée à partir de 0,50 m de la limite séparative.



CONJUGUER LA CLÔTURE AVEC SON CONTEXTE

- L'environnement bâti : centre bourg, lotissement, zone agricole.
- Harmoniser la clôture avec la maison : matériaux, couleur.
- Tenir compte des clôtures adjacentes : hauteur, couleur.
- Rechercher la simplicité des formes et des matériaux.
- Intégrer les coffrets techniques (EDF, gaz), boîtes aux lettres.
- Privilégier les essences locales, la haie champêtre à feuilles caduques, persistantes.



A ÉVITER

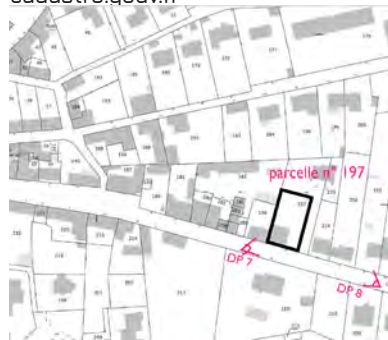
- La multiplicité des matériaux, les brandes, les bâches, la pierre reconstituée, etc.
- Les grillages non doublés d'une haie.
- Les haies monospécifiques à feuillage persistant.
- Tout élément interdit au document d'urbanisme en vigueur.

LES PIÈCES À JOINDRE À LA DECLARATION PRÉALABLE

DP1 - Plan de situation

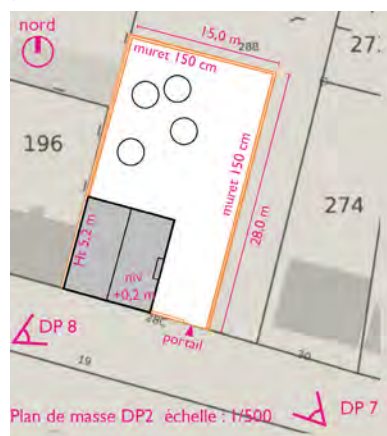
- Localisation précise du terrain dans la commune.
- En ville, un plan de cadastre au 1/2000 ou du 1/5000 peut être utilisé.
- En dehors des secteurs urbains, un deuxième plan au 1/10000 peut être nécessaire pour situer le secteur ou hameau dans la commune.

Cadastre téléchargeable sur : cadastre.gouv.fr



DP2 - Plan de masse du projet

- Indiquer les dimensions en plan et en hauteur des clôtures à édifier sur le terrain, le positionnement des portails.
- Indiquer l'échelle, le nord, le repère du plan de coupe (DP 3) et le repère de prise de vue des photos (DP 7 et DP 8).



DP4 - Elevation de la clôture

L'élévation ou le croquis doit faire apparaître :

- la composition d'ensemble, les matériaux, les portails, les piliers, hauteur, etc,
- la composition de la haie,

Ht 1,5 m



DP6 - Document graphique d'insertion

Ce document permet d'apprécier comment le projet se situe par rapport aux autres constructions avoisinantes et aux paysages : hauteur, matériaux, etc.

Un photomontage ou une perspective permettant d'apprécier l'insertion du projet.



DP7 / DP8 - Photographies

Deux photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (DP 7) et lointain (DP 8).



LE CAUE

Le Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan



Le Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan (CAUE) est le rédacteur des informations relatives à la DP pour édifier une clôture de ce numéro. Pour rappel, le CAUE propose à tout particulier qui le souhaite, de bénéficier d'un conseil architectural gratuit pour l'aider à se poser les bonnes questions, définir son projet en trouvant les solutions constructives et techniques, les plus appropriées notamment en fonction de ses ressources financières.

LES PERMANENCES DU SERVICE DE L'URBANISME



Corinne LERAY, responsable du service de l'urbanisme vous accueille aux horaires suivants de permanence :

Le lundi après-midi uniquement sur rendez-vous,

Le mardi, de 14h00 à 16h30 sans rendez-vous,

Le jeudi, de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 sans rendez-vous,

Le vendredi, toute la journée uniquement sur rendez-vous.

Merci de prendre rendez-vous par téléphone au 02.40.01.70.00 ou par e-mail à urbanisme@asserac.fr.

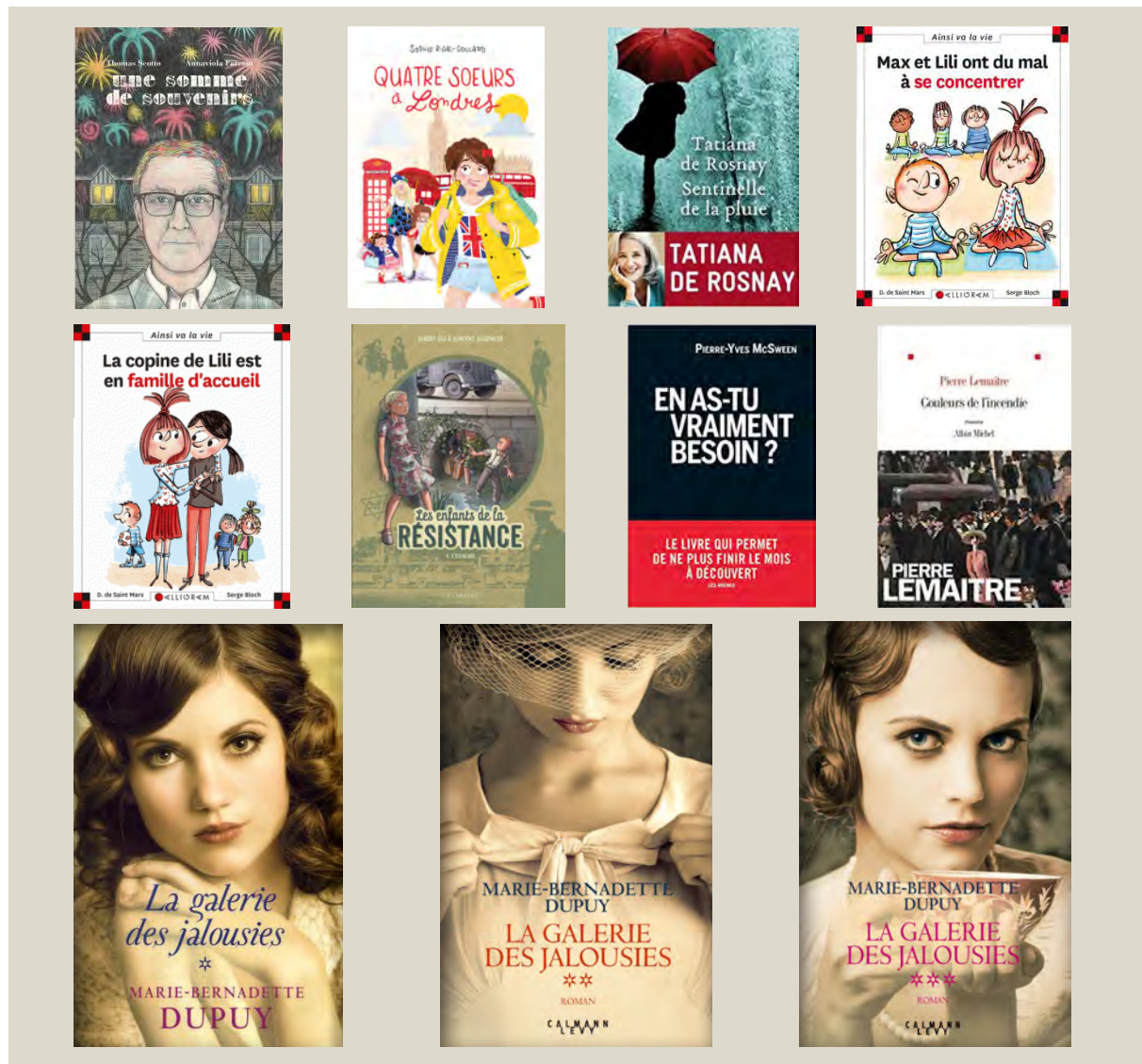
POINT SUR LA FIBRE OPTIQUE A ASSERAC

Le mot de Florence Pizel, 1ère adjointe au Maire :

« L'opérateur privé IWS a commencé à installer des équipements permettant d'amener la fibre optique à Pont-Mahé. La mise en œuvre du raccordement se fera selon un calendrier qui n'a pas encore été communiqué à la mairie et qui dépend principalement des prestataires de services privés qui doivent poser la fibre. Dès que nous en saurons un peu plus, nous ne manquerons pas d'informer les foyers qui pourraient être concernés. Malheureusement la maîtrise des délais est privée et non publique, la mairie d'Assérac est un partenaire non financier de cette opération. Elle met tout en œuvre pour faciliter le travail de l'opérateur mais n'a pas de moyen de pression pour qu'il aille plus vite ».



LES COUPS DE COEUR DE LA BIBLIOTHEQUE D'ASSERAC



LA PAROLE DE FRÉDÉRIQUE, NOTRE BIBLIOTHÉCAIRE

« Dans l'idée de faire entrer à la bibliothèque toujours plus de personnes, lecteurs ou non, je cherche sans cesse de nouvelles pistes et de nouvelles maisons d'édition pour dénicher des titres à la fois surprenants et dans l'air du temps.

Je trouve régulièrement des titres de collections déjà plébiscitées par les enfants, comme « Max et Lili », des titres de la série « quatre sœurs », des documentaires comme par exemple sur le thème de la surconsommation et des romans. Je poursuis également l'enrichissement avec des albums pour les bébés comme par exemple avec le titre « une somme de souvenirs » de Thomas Scotto. Pour les plus grands, mon cœur balance pour le tome 4 de la série « Les enfants de la résistance ». Vous trouverez également à la bibliothèque des BD pour adultes sur le thème de l'amitié, l'autisme, la liberté ...

N'hésitez pas à venir découvrir le fonds de la bibliothèque et, si toutefois vous ne trouvez aucun livre qui vous tente, nous pourrions consulter le portail de la BDLA (Bibliothèque Départementale de Loire- Atlantique) pour effectuer des réservations de titres que vous aurez en tête ! A bientôt ! »

Cet été, les horaires vont changer !

La bibliothèque vous accueille du 10 juillet au 2 septembre 2018,
le mardi, vendredi et dimanche de 10h00 à 12h30.

LES MANIFESTATIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE D'ASSÉRAC

EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE DE MICHEL IORDANOV DU 3 AU 28 FÉVRIER 2018



Le vernissage s'est déroulé le 3 février 2018, date d'anniversaire des 1 an d'installation de l'artiste dans la commune d'Assérac. L'exposition a permis de faire entrer à la bibliothèque des personnes non inscrites,

des relations de l'artiste, des élus, des habitants d'Assérac mais également des communes aux alentours comme Camoël, Férel ou Mesquer.

La rencontre a débuté par la lecture d'un extrait du livre écrit par Marie-Françoise de Lépinay sélectionné pour l'occasion.

Ce fut un moment convivial qui a permis à plus de 30 personnes de découvrir cette première exposition de photos en noir et blanc.

EXPOSITION DE CITATIONS

Des citations tirées des lectures des usagers ont été imprimées et encadrées pour être exposées durant un mois.

GRAINOTHEQUE

Le 20 mars a été installée une Grainothèque. Celle-ci permet de venir déposer ou reprendre des graines.

A cette occasion, une sélection de livres sur le jardin potager a été constituée.



EVENEMENTS ESTIVAUX

- Du 27 mars au 20 juin : exposition sur la laïcité réalisée et offerte par la BNF (Bibliothèque Nationale de France).
- A partir du 20 juin et pour l'été : la médiathèque de Divatte sur Loire mettra à disposition à la Bibliothèque d'Assérac, une exposition de l'Abécédaire de la langue française des signes.
- Les 21 et 22 juillet, dans le cadre de « Partir en livre », la bibliothèque met à disposition des livres sur la plage et vous découvrirez également des ateliers de Land Arts avec Maïté Millieroux et Marc Pouyet à la plage de Pont-Mahé de 14h à 18h30.
- En septembre : la bibliothèque recevra Françoise Cloarec pour la sortie de son dernier roman.



Florence Cloarec

LES ESTIVALES D'ASSERAC, C'EST REPARTI !

DU 7 JUILLET AU 24 AOÛT 2018

Pour la 3^{ème} année consécutive, la Municipalité renouvelle l'expérience avec encore plus d'animations, toujours dans l'optique de créer un lien et de valoriser l'ensemble du patrimoine de la commune à travers des animations proposées dans les villages côtiers, sur les plages et dans le bourg. Il s'agit de développer une identité touristique propre à la commune en allant à la rencontre des Asséracais et des touristes, de créer un échange au sein de notre belle commune.



Vous retrouverez Jean-Marc Vrignaud qui prendra en charge les animations durant cette nouvelle édition.

LES ESTIVALES 2018, c'est reparti !



Retrouvez le programme détachable des Estivales d'Assérac 2018 au centre du magazine.

NETTOYAGE CITOYEN DES PLAGES

Comme chaque année, la municipalité organise un nettoyage de plage. Cette année, celui-ci s'est effectué sur la plage de Pont-Mahé le samedi 12 mai. Une cinquantaine de personnes (habitants, pompiers, vacanciers, plaisanciers ...) se sont retroussé les manches et ont nettoyé la plage dans la bonne humeur et sous un temps clément.

Les déchets étaient multiples : cordages, plastiques, verres, élastiques, etc.

L'équipe municipale tient à remercier M. Blanchard (Camping le Moulin de l'Eclis) pour la collecte des sacs de déchets dont le poids total a atteint 5 m³.



La Municipalité remercie tous les bénévoles de chaque nettoyage de plage comme les Jeunes Sapeurs-Pompiers, le collège La Fontaine de Missillac, le lycée la Mennais de Guérande, l'association TUME, l'association AMBV (...) pour leur contribution à la préservation de notre littoral.

Les élus ont signé récemment une convention de nettoyage de la plage de Pont-Mahé avec l'ESAT de Saillé pour une durée de 5 ans (2018-2022) dans le cadre d'un contrat Natura 2000 « Laisses de mer ».

Ce contrat prévoit deux interventions exceptionnelles par an prévues courant mars et septembre et huit interventions régulières tous les jeudis de juillet et août. Le planning des opérations variera en fonction des horaires de marées et des conditions climatiques.

Le premier nettoyage de la plage de Pont-Mahé par l'ESAT de Saillé a eu lieu en avril.

LE BACCHARIS

Cette plante qui envahit la Presqu'île



Comment le baccharis est-il arrivé dans la Presqu'île ?

C'est une plante décorative avec de belles fleurs et résistante aux vents. Les habitants ont donc commencé à en planter dans leurs jardins.

Comment expliquer une telle prolifération ?

C'est une plante très résistante et qui prend rapidement la place

de la flore locale. Un seul pied de baccharis femelle adulte produit chaque année près d'un million de graines.

Quels sont les risques de cette prolifération ?

Les risques de cette prolifération est la disparition progressive de la biodiversité locale. La faune et la flore de la Presqu'île sont considérablement modifiées par la présence du Baccharis. Cette plante prend la place des plantes locales et la faune se perd petit à petit. De nombreux oiseaux ne trouvent plus d'arbres et de baies pour se nourrir. Il en résulte que le patrimoine végétal et animal est menacé.

Est-il possible de faire disparaître le baccharis ?

Depuis plusieurs années, un état des lieux a été effectué pour connaître les sites envahis. Puis, des travaux d'arraches ponctuels ont été entrepris. Cependant, les graines sont très résistantes et vivaces. Il faut donc continuer à surveiller avec vigilance.

Quelles sont alors les solutions ?

La municipalité d'Assérac encourage tous les habitants à arracher les racines et à signaler les sites envahis ou tout autre problème concernant les Baccharis en mairie, par téléphone au 02.40.01.70.00 ou par e-mail à info@asserac.fr.

PLAN « ZÉRO PHYTO »

Depuis le 1er janvier 2017, l'utilisation par les communes de produits phytosanitaires est interdite.



Aussi, afin d'entretenir la ville et dans le respect du développement durable, la commission travaux, composée de 8 élus, a fait le choix d'acquérir du matériel de désherbage mécanique.

Le montant de ces achats s'élève à 18 000 € (50% de la somme a été prise en charge par l'agence de l'eau Loire-Bretagne).



LES AMÉNAGEMENTS SÉCURITAIRES

Les aménagements sécuritaires rue du Pont de Bois, rue de la Fontaine et Rue du Pont aux Pages sont achevés.

Dans la continuité, les agents du Services des Espaces Verts interviendront à l'Automne afin de végétaliser ces parterres. Dans un objectif de développement durable, l'implantation de vivaces sera privilégiée.

En lien avec la piste cyclable vélocéan de Pont-Mahé et afin de sécuriser l'aire de pique-nique, un plateau surélevé complémentaire va être réalisé en fin d'année 2018 sur la route départementale 82.



ATTENTION ! NOUS APPELONS À VOTRE VIGILANCE QUANT AUX CHANGEMENTS DE VITESSE SUR CES SECTEURS

TRAVAUX A L'ÉCOLE JACQUES RAUX



Des travaux de rénovation énergétique de l'école Jacques Raux se dérouleront dès le début du mois de juillet. L'entreprise Alain DAVID située à Herbignac a été retenue pour remplacer l'ensemble des menuiseries extérieures.

Le coût du projet est estimé à 61 000 € dont 16 500 € subventionnés par Cap Atlantique.

TRAVAUX A VENIR

RÉFECTION DE LA VOIE À LIMARZEL

Un bicouche sera réalisé sur la totalité de la voie à Limarzel représentant 1,7 kilomètres. Il est aussi envisagé une reprise des réseaux endommagés et non conformes. La réalisation de ces travaux se fera au second semestre 2018.



REMISE EN ÉTAT DES TROTTOIRS SUR LA RUE DU CALVAIRE

Afin de sécuriser les trottoirs sur la rue du Calvaire, une reprise des trottoirs en enrobé est prévue au second semestre 2018.

SANITAIRES DU CENTRE VILLE

Les anciens sanitaires du bourg, ne répondant pas aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et face à la vétusté de ces lieux, les élus ont fait le choix de procéder à la démolition de ces derniers et au remplacement par un WC semi-automatique.

Cette installation permettra d'éviter les incivilités. En effet, les toilettes seront verrouillées la nuit et un nettoyage automatique est prévu à chaque utilisation.

Ce projet verra le jour au second semestre 2018.

En attendant, les sanitaires sont condamnés et des toilettes chimiques provisoires ont été installées sur le parking de l'Étang.



RÉNOVATION DES VESTIAIRES DU STADE DE FOOTBALL

Dans le cadre de la bonne gestion et de l'entretien des bâtiments communaux, les vestiaires du stade de Football d'Assérac seront intégralement repeints en juillet.

L'entreprise FLO DECO située à Saint-Lyphard a été retenue et le montant des travaux s'élève à 9 000 €.



LE PORTAIL FAMILLE SIMPLIFIE VOS DEMARCHES



Pour cette rentrée 2018-2019, toutes les inscriptions du service Enfance Jeunesse se feront via le « portail familles ».

Ce site, personnalisé et sécurisé, permet, à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe fourni par la mairie, de réaliser les inscriptions aux services enfance jeunesse : restaurant, Accueil Péri Scolaire (A.P.S.), Accueil de Loisirs Sans hébergement (A.L.S.H.).

Quel est l'usage du portail familles ?

C'est un site qui vous permet de simplifier vos démarches administratives. L'objectif est de se moderniser et d'établir une communication permanente entre les familles et la mairie.

Que trouve-t-on sur le portail familles ?

Il permet les inscriptions, les annulations et les modifications au service enfance jeunesse : à l'A.P.S., à l'A.L.S.H. et au restaurant scolaire. Il permet également de modifier les renseignements personnels comme le numéro de téléphone, l'adresse, etc.

En ce qui concerne le paiement ?

Le portail familles ne permet pas le paiement en ligne, vous pourrez choisir le paiement par chèque ou le prélèvement automatique. Ce dernier est vivement conseillé.

Comment accéder au portail familles ?

En se rendant sur le site internet de la commune : www.asserac.fr, onglet : Portail familles ou en utilisant l'ordinateur mis à disposition en Mairie.

Comment fait-on pour s'inscrire ?

Pour les enfants fréquentant les établissements, chaque famille recevra par e-mail un identifiant et un mot de passe.

L'ouverture du Portail Familles pour la rentrée 2018-2019 se fera le 9 juillet.

Pour toute question ou inscription, vous pouvez joindre, Marjolaine Debard, coordinatrice du service Enfance Jeunesse par téléphone au 02.40.01.70.00 ou par e-mail à enfance@asserac.fr. Des permanences seront assurées en mairie courant juillet. (Planning sur le site de la mairie www.asserac.fr).

Attention ! Certains documents sont disponibles uniquement sous format papier comme la fiche sanitaire, les autorisations parentales, les autorisations de sorties, etc. Le dossier devra être complet et restitué avant le mardi 31 juillet.

RETOUR DE LA SEMAINE A 4 JOURS

Qu'est-ce que cela va changer pour les écoliers ?

La semaine de quatre jours a été plébiscitée par la majorité des parents d'élèves et des élus.

A la rentrée, comme dans la plupart des villes, les petits asséracais auront classe le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les amplitudes horaires sont différentes entre les deux écoles : 8h45-16h15 pour l'école Jaques Raux et 8h45-16h30 pour l'école Sainte-Anne.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) sera ouvert toute la journée du mercredi.



NOUVEAUTES DU MERCREDI

- L'A.L.S.H. sera ouvert à la journée,
- Les enfants seront accueillis de 7h30 à 18h30,
- L'équipe d'animation prévoit une année sur les thèmes : Sport, Bien-être, Art et Cuisine,
- Des sorties seront organisées certains mercredis,
- Un programme sera édité en septembre,
- La restauration se fera sur place comme habituellement.

L'équipe d'animation est à votre disposition

- par e-mail : enfance@asserac.fr
- par téléphone : 02.51.10.25.21 (au local)
02.40.01.70.00 (en mairie)

N'hésitez pas à les solliciter !

L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (A.L.S.H.)

L'A.L.S.H. se situe rue du Parc Guilloré à Assérac.

Il s'adresse aux enfants de 3 à 11 ans et est ouvert tous les mercredis et pendant les vacances scolaires (hors vacances de Noël et les 3 premières semaines d'août) de 7h30 à 18h30.

Le programme des activités est disponible en mairie ou sur le site internet www.asserac.fr.

NOUVEAUTE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT À LA RENTRÉE 2018-2019

Toutes les inscriptions devront se faire via le Portail Familles.

Si vous ne disposez pas d'accès internet, un ordinateur est mis à votre disposition en mairie.

LES TARIFS

Le tarif de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement est appliqué en fonction du quotient familial.

QUOTIENT FAMILIAL (QF)	DEMI-JOURNÉE	JOURNÉE	TARIFICATION SUPPLÉMENTAIRE A.L.S.H.
QF ≤ 500	2.50 €	5 €	• Repas : 3,50 € • Majoration sorties extérieures : 3 €/sortie • Majoration si inscription réalisée moins de 15 jours avant le besoin de garde : 2 €/jour de présence au sein du service.
QF compris entre 501 et 750	3.50 €	7 €	
QF compris entre 751 et 1000	4.50 €	9 €	
QF compris entre 1001 et 1250	5.50 €	11 €	
QF compris entre 1251 € et 1500	6 €	12 €	
QF ≥ 1501	7 €	14 €	
QF non communiqué	7 €	14 €	

- Le matin, les arrivées se font de 7h30 à 10h00 et les départs de 16h00 à 18h30.
- Les départs le midi se font de 12h00 à 12h30 et les arrivées en début d'après-midi se font de 13h30 et 14h00.
- Les activités de loisirs sont conduites par l'équipe d'animation.
- Une participation est demandée pour toutes les sorties et stages nécessitant un déplacement en transport.

Attention : Les inscriptions sur le Portail familles se font 15 jours avant le besoin de garde sous peine d'une majoration de 2€ par jour et par enfant.

LES NOUVEAUTÉS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (A.P.S.)

Du fait du retour de la semaine de 4 jours, les horaires de l'accueil périscolaire évoluent.

Les enfants seront accueillis par l'équipe d'animation le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h45 et de 16h15 à 18h30.

LA FIN DES TEMPS PÉRI-ÉDUCATIFS (TPE)

Le retour à la semaine de 4 jours met fin aux TPE à la rentrée prochaine.

Les animateurs investis et motivés ont su créer des moments uniques de partages et de loisirs éducatifs.

Durant ces 4 années, le fil conducteur était la réalisation de projets collectifs, en autres, autour des thématiques de la citoyenneté et de l'environnement.

Merci à toute l'équipe pour leur engagement et leur créativité qui ont permis de rendre ces moments agréables aux enfants.



INAUGURATION DU PARCOURS DE JEUX AU LOCAL ENFANCE JEUNESSE

Vendredi 4 mai 2018



7 JUILLET - 24 AOÛT 2018

LES ESTIVALES

d'Assérac



PROGRAMME 2018

JUILLET 2018

Samedi 7 juillet

Initiation à la pêche en étang.
9h-12h. **Étang** 1€

Lundi 9 juillet

Séance de Yoga. 9h. **Pont-Mahé** 5€
Olympage. 15h. **Pont-Mahé**
Initiation à la danse Bretonne. 19h. **Bourg**

Mardi 10 juillet

Jeux en bois. 10h. **Bourg**
Sculpture de plage collective en famille. 14h30.
Pen-Bé

Mercredi 11 juillet

Petite transhumance estivale. 10h30. **Pen-Bé**

Jeudi 12 juillet

Visite de la saline de Beauregard. RDV à la
saline à Pont d'Armes. 10h30.
Pont d'Armes 4€

Vendredi 13 juillet

Découverte des oiseaux. 10h30. **Pen-Bé**
Marche aquatique tonifiante. 17h. **Pont-Mahé**

Samedi 14 juillet

BAL POPULAIRE

Buvette sur place. 21h. **Bourg**

Dimanche 15 juillet

Vide grenier. **Bourg**

Lundi 16 juillet

Séance de YOGA. 9h. **Pont-Mahé** 5€
Pêche à pied. 14h. **Pen-Bé**
Tournoi de Molkky. 16h. **Pont-Mahé**
Bal breton familial. 19h. **Bourg**

Mardi 17 juillet

Initiation au jeu du Corn Hole. 10h00. **Bourg**
Sculpture de plage collective en famille. 14h30.
Pen-Bé

Mercredi 18 juillet

Petite transhumance estivale. 10h30. **Pen-Bé**
Soirée guimauves grillées. Suivi de jeux sur la
plage. 19h. **Pont-Mahé**

Jeudi 19 juillet

Visite de la saline de Beauregard. RDV à la
saline à Pont d'Armes. 10h30.
Pont d'Armes 4€

Vendredi 20 juillet

Chasse au trésor et distribution de bonbons.
10h30. **Bourg**
Balade découverte de la dune de Pont-Mahé.
15h. **Pont-Mahé**

Samedi 21 juillet

Partir en livre. De 14h à 18h30. **Pont-Mahé**

Dimanche 22 juillet

Partir en livre. De 14h à 18h30. **Pont-Mahé**

Lundi 23 juillet

Séance de YOGA. 9h. **Pont-Mahé** 5€
Olympage. 15h. **Pont-Mahé**
Initiation à la danse Bretonne. 19h. **Bourg**

Mardi 24 juillet

Jeux en bois. 10h. **Bourg**
Sculpture de plage collective en famille. 14h30.
Pen-Bé
Bibliopage. 15h30. **Pont-Mahé**

Mercredi 25 juillet

Petite transhumance estivale. 10h30. **Pen-Bé**
Bibliopage. 15h30. **Pont-Mahé**
Découverte du barrage d'Arzal suivi d'un
apéritif à bord d'un voilier de plaisance à quai.
Inscription obligatoire à l'ODETE au
06.62.47.61.32. 18h. **Bourg**

Jeudi 26 juillet

Visite de la saline de Beauregard. RDV à la
saline à Pont d'Armes. 10h30.
Pont d'Armes 4€
Bibliopage. 15h30. **Pont-Mahé**

Vendredi 27 juillet

Découverte des oiseaux dans les marais
salants. 10h30. **Bourg**
Bibliopage. 15h30. **Pont-Mahé**

Samedi 28 juillet

Concours de Pétanque. 13h. Rdv au **stade de
football** d'Assérac. **Bourg**

Lundi 30 juillet

Séance de YOGA. 9h. **Pont-Mahé** 5€
Tournoi de Molkky. 15h. **Pont-Mahé**

Mardi 31 juillet

Atelier de nœuds marins. 10h. **Bourg**
Sculpture de plage collective en famille. 14h30.
Pont-Mahé

LES ANIMATIONS SONT GRATUITES POUR LA PLUPART SAUF LE YOGA, L'INITIATION À LA PÊCHE EN ÉTANG ET
LA VISITE DE LA SALINE DE BEAUREGARD ET SANS INSCRIPTION SAUF LA DÉCOUVERTE DU BARRAGE D'ARZAL

RDV ETANG : AU NIVEAU DU PARKING DU BOURG / RDV BOURG : PLACE DE L'EGLISE

RDV PEN-BE : PARKING ENTRE LES ETS OSTREICOLES JOSSO ET LE BAR DE LA MARINE / RDV PONT-MAHE : ACCES PRINCIPAL DE LA PLAGE

AOÛT 2018

Mercredi 1er août

Petite transhumance estivale.
10h30. **Pont-Mahé**

Jeudi 2 août

Visite de la saline de Beauregard. RDV à la saline à Pont d'Armes. 10h30.
Pont d'Armes 4€

DÉFI INTER-CAMPINGS. 15h. **Pont-Mahé**

Vendredi 3 août

Balade découverte de la dune de Pont-Mahé.
10h30. **Pont-Mahé**

Samedi 4 août

Initiation à la pêche en étang.
9h-12h. **Étang** 1€

SOIRÉE MOULES-FRITES ET FEU D'ARTIFICE

21h. Rdv derrière la Mairie. **Bourg**

Lundi 6 août

Séance de Yoga. 9h. **Pont-Mahé** 5€.
Olympage. 15h. **Pont-Mahé**
Initiation à la danse Bretonne. 19h. **Bourg**

Mardi 7 août

Initiation au jeu du Corn Hole. 10h00. **Bourg**
Sculpture de plage collective en famille. 14h30.
Pen-Bé

Mercredi 8 août

Petite transhumance estivale.
10h30. **Pont-Mahé**
Biblioplage. 15h30. **Pont-Mahé**
Soirée guimauves grillées. Suivi de jeux sur la plage. 19h. **Pont-Mahé**

Jeudi 9 août

Visite de la saline de Beauregard. RDV à la saline à Pont d'Armes. 10h30.
Pont d'Armes 4€
Biblioplage. 15h30. **Pont-Mahé**

Vendredi 10 août

Découverte des oiseaux. 10h30. **Pen-Bé**
Biblioplage. 15h30. **Pont-Mahé**
Marche aquatique tonifiante. 17h. **Pont-Mahé**

Lundi 13 août

Séance de YOGA. 9h. **Pont-Mahé** 5€
Tournoi de Molky. 15h. **Pont-Mahé**
Bal breton familial. 19h. **Bourg**

Mardi 14 août

Jeux en bois. 10h. **Bourg**
Pêche à pied. 13h30. **Pen-Bé**
Sculpture de plage collective en famille. 15h.
Pen-Bé

Mercredi 15 août

Chasse au trésor et distribution de bonbons.
10h30. **Bourg**

Jeudi 16 août

Visite de la saline de Beauregard. RDV à la saline à Pont d'Armes. 10h30.
Pont d'Armes 4€
Balade découverte de la dune de Pont-Mahé.
15h. **Pont-Mahé**

Vendredi 17 août

Petite transhumance estivale.
10h30. **Pont-Mahé**

Lundi 20 août

Séance de Yoga. 9h. **Pont-Mahé** 5€
Olympage. 15h. **Pont-Mahé**
Initiation à la danse Bretonne. 19h. **Bourg**

Mardi 21 août

Atelier de nœuds marins. 10h. **Bourg**
Sculpture de plage collective en famille. 14h30.
Bourg

Mercredi 22 août

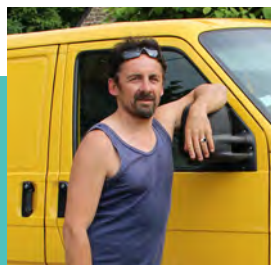
Petite transhumance estivale. 10h30.
Pont-Mahé
Découverte du barrage d'Arzal suivi d'un apéritif à bord d'un voilier de plaisance à quai.
Inscription obligatoire à l'ODETE au 06.62.47.61.32. 18h. **Bourg**

Jeudi 23 août

Visite de la saline de Beauregard. RDV à la saline à Pont d'Armes. 10h30.
Pont d'Armes 4€

Vendredi 24 août

Découverte des oiseaux dans les marais salants. 10h30. **Bourg**



**INFORMATION AUPRÈS DE L'ODETE (OFFICE DE TOURISME EMBARQUÉ)
AU 06 62 47 61 32 OU AU 02 99 90 37 74**

JEAN-MARC, ANIMATEUR DES ESTIVALES D'ASSERAC

LES ESTIVALES d'Assérac

INITIATION À LA PÊCHE EN ÉTANG

Ouvert aux enfants de 6 à 14 ans. Canne à pêche fournie et goûter offert. Inscription sur place.

Renseignements : La Gaule Herbignacaise et Asséracaise 06.01.30.93.75

Participation : 1 €

PETITE TRANSHUMANCE ESTIVALE

Balade familiale accompagnée de poneys, d'une calèche, de chèvres naines et d'un chien de troupeau

VISITE DE LA SALINE BEAUREGARD

Tous les jeudis matins à 10h30. Rendez-vous directement à la Saline sur Pont d'Armes (Assérac).

Participation : 4 €

DÉCOUVERTE DES OISEAUX

Observez des paysages magnifiques et appréciez la beauté des oiseaux de notre région. Pensez à apporter vos jumelles.

SÉANCE DE YOGA

Détendez-vous lors de cette séance tous les lundis matins à 9h sur la plage de Pont-Mahé.

Participation : 5 €

DÉFI INTER-CAMPINGS

De multiples activités sont au programme comme des jeux d'adresse, le Beach soccer, les garçons de café.

Constituez votre équipe !

MARCHE AQUATIQUE TONIFIANTE

Réveillez-vous les pieds dans l'eau avec cette marche aquatique tonifiante.

TOURNOI DE MOLKKY

Venez-vous détendre face à la mer avec ce jeu d'adresse de quilles finlandaises.

CHASSE AU TRÉSOR ET DISTRIBUTION DE BONBONS

Ouvert à tous. Réveillez le pirate qui est en vous !

BALADE DÉCOUVERTE DE LA DUNE

Moment de détente et de découverte de la dune de Pont-Mahé.

BIBLIOTHEQUE & PARTIR EN LIVRE

Les livres s'installent sur le sable. Lecture sur la plage et prêt de livres.

+ Atelier de Land Art dans le cadre de «Partir en livre».

Rendez-vous à la Plage de Pont-Mahé.

Renseignements :

Bibliothèque d'Assérac - 02.40.01.72.

OLYMPAGE

Activité à faire en famille. Des équipes s'affrontent à travers des jeux d'adresse, de rapidité, des relais ...

ACTIVITÉS SUR LE MARCHÉ

Tous les mardis matins, découvrez différentes activités sur la Place du Marché. Jeux en bois, Initiation au jeu du corn Hole et atelier de nœuds marins sont aux rendez-vous.

PÊCHE À PIED

Apprendre à reconnaître ce que la nature nous apporte.

Pensez à apporter votre seau et vos outils de pêche.

DÉCOUVERTE DU BARRAGE D'ARZAL

Découverte du barrage d'Arzal suivi d'un apéritif à bord d'un voilier de plaisance à quai.

Inscription obligatoire à l'ODETE au 06.62.47.61.32

BAL BRETON FAMILIAL

Rendez-vous au bourg d'Assérac.

Pour les enfants : danses et jeux.

Pour les adultes : danses traditionnelles.

SCULPTURE DE PLAGE COLLECTIVE EN FAMILLE

Réveillez l'artiste qui est en vous ! Création dans le sable. Pensez à apporter vos seaux, pelles et râteaux

SOIRÉE GUIMAUVES GRILLÉES

Sur la plage, venez-vous régalez de guimauves grillées.

Des jeux seront également au programme.

INITIATION À LA DANSE BRETONNE

Petits et grands, venez apprendre à danser comme les Bretons sur la place de l'église. Vous pouvez amener votre coiffe bigoudène si vous le souhaitez !

SAMEDI 14 JUILLET - BAL POPULAIRE

Venez nous retrouver pour une soirée festive à 21h sur la place de l'Eglise.

Buvette sur place

RETOUR EN IMAGES



ECOLE JACQUES RAUX

L'année s'est achevée sur un mois de juin riche en événements pour les élèves de l'école Jacques Raux.

Le 7 juin : l'ensemble des élèves ont assisté à leur 3ème et dernière séance de cinéma à La Turballe.

Le 8 juin se sont tenues les «Portes Ouvertes» qui ont accueilli parents et visiteurs afin de présenter les différents travaux et projets de l'année. L'occasion de partager dans un climat convivial un goûter préparé par les enfants.

Le 21 juin, les CM ont accueilli la classe de l'école du Pouligou de Pornichet avec laquelle ils ont partagé la classe de neige. Ce fut l'occasion de faire découvrir le littoral au travers d'un parcours d'orientation.

Le 23 juin s'est déroulée la traditionnelle fête des écoles. Les élèves ont dansé sur le thème du Carnaval des animaux qui a servi de fil conducteur aux activités musicales.

Le 25 juin : pour finir l'année, la classe de maternelle et les CP-CE1 ont passé une journée au Légendia Parc de Frossay.

Le 29 juin : L'école organisait sa deuxième journée ludique. Des équipes réunissant des élèves de la maternelle au CM2 se sont « affrontées » dans la bonne humeur sur différents ateliers mêlant réflexion et activité physique.

Cette fin d'année est également l'occasion de revenir sur les moments forts depuis janvier.

En février : Une restitution aux familles sous forme de « portes ouvertes » a été proposée. Les parents ont pu apprécier le travail des élèves en chant choral, percussions corporelles et création d'univers sonore. Cet atelier était encadré par Géraldine Durand, intervenante du Conservatoire de musique intercommunal.

Le projet devrait être reconduit pour une troisième année.



Les élèves de la classe de CM1-CM2 sont partis en classe de neige au Collet d'Allevard du 11 au 18 février. Ce fut l'occasion pour les élèves de partager une expérience forte du vivre ensemble et pour la grande majorité de découvrir la montagne et la pratique le ski, des raquettes, du biathlon. Ils en sont revenus enchantés. Les parents et les élèves se sont fortement mobilisés pour organiser des actions afin d'aider au financement du séjour (parrainage du cross, vente de gâteaux, saumon, foie gras, spectacle, collecte de papier...). La municipalité a également apporté son concours financier à ce projet.

Avec une classe de 6ème du collège Jacques Prévert, les CM ont participé pour la première fois au Rallye Math départemental qui se déroulait en deux épreuves. Les élèves ont découvert ainsi le collège, leurs futurs camarades ainsi que certains professeurs.

En mars : La classe maternelle a une nouvelle fois participé dans le cadre de l'USEP au bal de danses traditionnelles en rencontrant d'autres classes du secteur. Petits et grands ont bien dansé dans une ambiance toujours conviviale.

Les CE1 ont pu s'initier au Débat-Philo grâce au concours d'une psychologue intervenante. En partenariat avec les TPE, la maternelle s'est inscrite dans un projet jardin (plantation, soin, observation). Des bacs ont été installés dans un coin de la cour, agrémentés de décorations réalisées par les élèves.

En avril : Les travaux des classes de maternelle et CE1-CE2 autour des projets Arts plastiques « Contraires et contrastes » pour les maternelles « Infiniment grand et infiniment petit » pour les CE1-CE2 étaient exposés respectivement à Saint Brévin et La Baule début avril.

La classe de CE1-CE2 a profité de cette sortie à La Baule pour aller visiter le Musée Bosch au Pouliguen, rencontrer et échanger avec Arnaud Rochard, l'artiste en résidence.

A la veille des vacances de printemps, l'école organisait un défi sciences qui proposait à des équipes composées d'élèves de la maternelle au CM2 de s'essayer à la résolution de défis scientifiques autour de l'eau, des mélanges, du goût, des objets techniques. Merci aux nombreux parents venus encadrer ces ateliers.

En mai : Les classes de cycle 2 sont sorties sur Pont-Mahé. Les CE1-CE2 ont bénéficié d'une animation très adaptée autour de l'eau sur notre territoire proposée par le CPIE. De leur côté, les CP sont partis découvrir le littoral, s'initier au croquis de paysage et réaliser des œuvres de Land Art.

Madame Douet, la directrice de l'école se tient à la disposition des parents pour l'inscription et la visite de l'école. Tél : 02.40.01.71.12 (jusqu'au 13/7 et à partir du 27/8, n'hésitez pas à laisser un message téléphonique si besoin.)

Toutes les informations sur l'école et ses activités peuvent être retrouvées sur le blog <http://passerelle2.ac-nantes.fr/jacquesrauxasserac/>



ECOLE JACQUES RAUX EN IMAGES



ECOLE SAINTE ANNE

L'ART DANS TOUS SES ETATS

Depuis septembre, toutes les classes de l'école Ste Anne, de la Petite Section au CM2, ont fait appel cette année à leur intelligence artistique dans le cadre du Projet d'école axé sur les Intelligences multiples.

A travers la musique, la danse, les arts plastiques, la sculpture, la poésie, la photo, le cinéma... les enfants ont créé des œuvres, révélant ainsi leurs émotions, développant aussi la recherche et l'imagination, découvrant des réalités et des univers d'artistes très différents tout au long de l'année.

Quelques moments particuliers à retenir ?

- Grâce aux séances de musique prises en charge par CAP Atlantique, tous les élèves ont créé cette année des ambiances sonores. Découverte d'instruments et de techniques, recherches de sons et d'harmonisations, productions numériques présentées aux autres classes. Merci à Sarah, intervenante au conservatoire intercommunal de Guérande, pour son aide précieuse !

- Un des temps forts de cette année a été la participation de l'école à l'exposition internationale « La Grande Lessive », initiée par l'artiste Joëlle Gonthier le 22 mars dernier sur le thème de Pierres à images, Pierres à imaginer. Tous ont exposé fièrement leurs réalisations lors de l'accrochage dans la cour ! Les plus grands ont aussi pu voir celles de leurs correspondants européens qui y participaient.

- Les enfants de CE1, CE2, CM1 et CM2 sont ensuite partis une semaine sur les bords de la Loire en classe découverte « Art et architecture ». Deuxième temps fort pour eux puisque non seulement ils ont découvert une abbaye et un château « typiques » de cette région, mais ils ont aussi eu le plaisir de sculpter « en vrai » dans le tuffeau. Merci à nos 2 sculpteurs et tailleurs de pierre, Manu Gauthier et Kati Chanson, pour leur accompagnement tout au long de cette semaine, afin que chaque enfant puisse produire son œuvre. Utiliser de vrais outils, être libre de sa créativité, être fier du rendu !

Des moments et expériences riches qui aident à grandir !

L'ECOLE SAINTE ANNE LABELLISÉE « ETABLISSEMENT INTERNATIONAL »

Le 18 Avril dernier, l'Ecole Ste Anne a reçu de Monsieur Cléac'h, Directeur Diocésain, le label « Etablissement International », récompensant ainsi le travail accompli auprès des enfants pour les ouvrir sur le monde.

Du fait de cette labellisation, l'école Sainte Anne s'engage selon plusieurs axes :

- Apprentissage de l'anglais tout au long de la scolarité de ses élèves, de la maternelle au CM2 ;
- Liens et partenariats avec des établissements étrangers (échanges avec 21 pays actuellement au sein de l'école) ;
- Collaboration avec des associations à but solidaires et tournées vers le monde ;
- Témoignages et découverte de ce qui se vit ailleurs sur des thèmes précis de la vie quotidienne ;
- Suivi et travail autour de grandes manifestations internationales ;
- Participation active au sein d'un consortium d'écoles et proposition de formation, dans le domaine des langues pour l'équipe éducative.



L'inauguration de cette plaque « Etablissement International » s'est déroulée à l'école devant les parents d'élèves le 1er Juin. A cette occasion, chaque classe a présenté un aperçu de ce qui s'est vécu cette année à l'école dans le domaine de l'ouverture vers l'international.

Ce label est l'illustration d'un des thèmes importants du Projet Educatif de l'école et une dynamique pour les années à venir !

ECOLE SAINTE ANNE EN IMAGES



LE CCAS

LES MEMBRES DU CCAS

Président du CCAS :
Guy LE GAL

Les Elus :
Céline GESLIN, Sophie LE CADRE,
Christian TUAL, Louis LAURENT

Les personnes nommées
Thérèse LELOU, Béatrice LEHEUDÉ,
Marie-Anne DAVID, Gérard DHENNIN

Référente administrative CCAS :
Laëtitia CAMART

Déléguée aux Affaires Sociales :
Céline GESLIN

Tél. : 02 40 01 70 00
Mail : ccas@asserac.fr

QU'EST CE QU'UN CCAS ?

Le CCAS est le Centre Communal d'Action Sociale de la commune. Il est constitué d'élus et d'administrés, présidé par Guy LE GAL, Maire et Céline Geslin, déléguée aux affaires sociales.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) propose un ensemble de services pour faire face aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap. Le public de la commune y est conseillé sur les droits sociaux, orienté vers les partenaires locaux ou directement pris en charge.



LE CCAS EST EN LIEN AVEC DE NOMBREUX PARTENAIRES

Téléassistance

En cas de chute, de malaise ou de tout autre situation in-sécurisante, il suffit d'un simple geste pour être secouru dans les plus brefs délais.

La téléassistance est un moyen sûr et efficace pour votre sécurité.

Grâce au médaillon électronique porté en pendentif, vous êtes relié 24/24h au central d'écoute des sapeurs-pompiers que vous soyez dans votre maison ou dans votre jardin.

Renseignements et inscription en mairie.

Transport (Lila à la demande)

Une visite chez des amis, un rendez-vous chez le médecin, un train à prendre ... Lila à la demande est un service qui vient en complément des lignes régulières. Il existe 2 services : Lila à la demande « arrêt à arrêt » et Lila à la demande « porte à porte ». Pour ce dernier, un certificat médical est à fournir en mairie.

Pour bénéficier de ces services, il vous suffit de vous inscrire en mairie. Cette carte gratuite est valable 2 ans.

La réservation du transport se fait au 02.40.62.33.23 au plus tard la veille de votre déplacement du lundi au vendredi avant 16h30. Le transporteur vous appellera systématiquement pour confirmer l'heure de passage exact à l'arrêt de montée. Ticket à acheter à bord du véhicule.

Aide à domicile

« L'aide à domicile a pour mission d'accomplir chez les personnes aidées et les famille, un travail matériel, moral et social, contribuant à leur soutien à domicile ».

ADAR – Antenne de Guérande – 4 rue Alphonse Daudet – 02.40.15.66.00. www.adar44.com

ADT44 : 3 rue Brizeux – 44600 SAINT NAZAIRE – 02.40.19.09.04. (Antenne de Guérande : 02.40.15.61.31). www.adt44.org

Service d'aide - CLIC ECLAIRAGE

Cette association est au service des personnes âgées et de leur famille afin de répondre au mieux à leurs besoins en y apportant une solution personnalisée.

26 bis Faubourg Saint Michel – 44350 GUERANDE – 02.40.62.64.64 www.cliceclairage.com

Assistance sociale

Prendre rendez-vous auprès du Centre Médico-Social de Guérande – 20 faubourg Saint-Michel – 02.40.24.92.35

Cette liste n'est pas exhaustive. N'hésitez pas à contacter la mairie pour avoir plus amples informations.

LE CLIC ECLAIR'ÂGE

QUELQUES AIDES ET SERVICES ...



Situé à Guérande, le **Centre Local d'Information et de Coordination** de la presqu'île guérandaïse est un lieu d'accueil et de proximité dédié aux personnes âgées de plus de soixante ans, en perte d'autonomie.

L'équipe du CLIC vous accueille tous les matins, de 09H00 à 12H30, sans rendez-vous et les après-midis, de 14H00 à 17H30 sur rendez-vous sauf le mardi après-midi (CLIC fermé au public). Quand il vous est difficile de vous déplacer, un professionnel se rend à votre domicile.

Nous sommes à votre disposition pour vous écouter, vous informer, vous conseiller, vous orienter, pour faire le point avec vous sur vos besoins et vous accompagner dans vos démarches, et ce, en toute confidentialité.

Vous pouvez faire appel au CLIC pour toute question relative à votre quotidien, nous chercherons avec vous des réponses adaptées à votre situation. Pour cela, nous pouvons, si nécessaire et avec votre accord, entrer en contact avec nos partenaires, tel que les services d'aide à domicile, les cabinets infirmiers, les services de portage de repas, les médecins pour coordonner les interventions à votre domicile.

Service gratuit, nous intervenons sur les communes d'Assérac, Batz sur Mer, Guérande, Herbignac, La Baule Escoublac, La Turballe, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer, Piriac sur Mer, Saint-Lyphard et Saint-Molf, en toute confidentialité.

Nous travaillons également avec nos partenaires pour vous proposer des actions de prévention, comme par exemple les ateliers de prévention des chutes avec l'aide de l'association SIEL BLEU ou les Ateliers Bien Vieillir avec le concours de la MSA.

CLIC Eclair'Âge

26 bis, faubourg Saint-Michel - Guérande

02 40 62 64 64

Accueil physique :

Sans rendez-vous : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30

Avec rendez-vous : les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 14h00 à 17h30

Accueil téléphonique : tous les jours

Fermé le mardi après-midi au public

www.cliceclairage.com



ACTIV'DOS

« Mal de dos », « lumbago », « tour de rein »,... 4 personnes sur 5* souffriront d'une lombalgie au cours de leur vie. En cas de mal de dos, il est essentiel de soulager la douleur et de maintenir ou reprendre rapidement une activité physique pour renforcer ses muscles et éviter que d'autres lombalgies ne surviennent. Mais l'activité et le mouvement ne veulent pas dire sport de haut niveau !

ETRE ACCOMPAGNÉ AU QUOTIDIEN

L'Assurance Maladie met à votre disposition l'application mobile **Activ'Dos**. Disponible gratuitement pour les smartphones sous iOS (Apple) ou Android (Samsung,...), **Activ'Dos** vous aide à prévenir le mal de dos, mais également à agir si la douleur survient. Très pédagogique et intuitive, l'application propose de l'information et des quiz pour mieux connaître votre dos et la lombalgie.

L'objectif est de bouger progressivement et d'améliorer régulièrement son niveau d'activité. Elle vous assure aussi un suivi de votre activité et de votre douleur.

UN COACH DANS VOTRE SMARTPHONE !



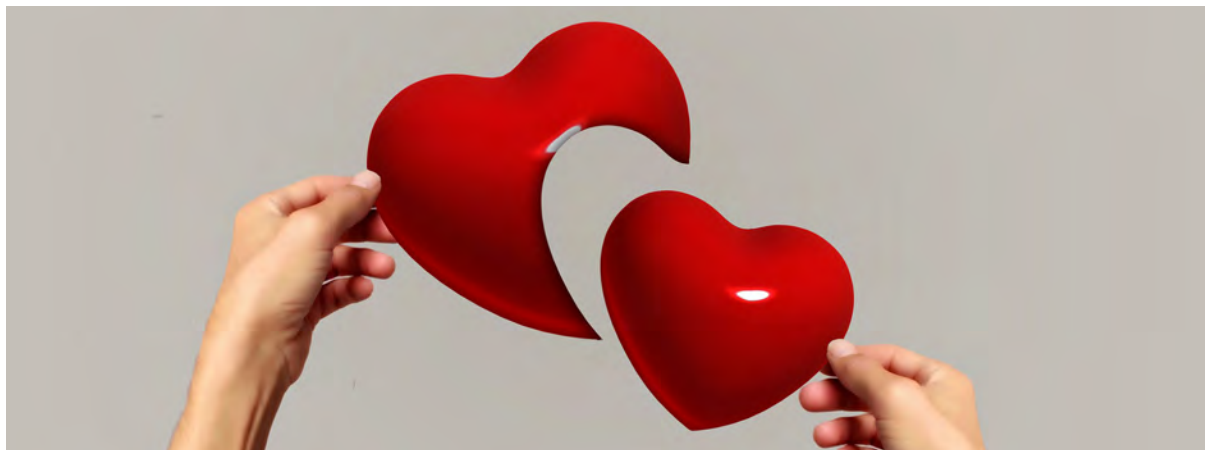
Découvrez avec lui des exercices de relaxation, d'étirement, et de musculation à réaliser au travail ou à la maison, mais aussi les bons gestes du quotidien : porter un sac, faire le ménage ou la cuisine, se tenir debout,... Le tout sous forme de vidéos et d'animations.

N'attendez pas que le mal de dos survienne, téléchargez **Activ'Dos** sans attendre !
Plus d'infos sur ameli.fr

*Source : European Spine Journal (2006) 15 (Suppl. 2): S192-S300

L'ESSENTIEL SUR LE DIVORCE ET LA SÉPARATION

Que vous soyez marié(e) ou non, la séparation peut se faire avec l'intervention du juge aux affaires familiales ou sans celle-ci.



VOUS ÊTES MARIÉS ET VOUS SOUHAITEZ DIVORCER

Il existe 4 cas de divorce :

- Divorce par consentement mutuel
- Divorce pour acceptation du principe de la rupture du mariage
- Divorce pour faute
- Divorce pour altération définitive du lien conjugal

Depuis le 1er janvier 2017 : le divorce par consentement mutuel est possible par un acte sous signature privée, contresignée par avocats (chaque conjoint doit avoir son propre avocat); ce type de divorce est possible sauf dans les situations où l'enfant demande à être auditionné par le Juge. Cet acte doit être déposé auprès d'un notaire qui vérifie la conformité de l'acte. Si l'acte est conforme, il est reconnu par la loi, au même titre qu'une décision de justice.

VOUS ÊTES MARIÉS ET VOUS VIVEZ SÉPARÉMENT MAIS N'AVEZ PAS DEMANDÉ LE DIVORCE

La loi considère que vous êtes toujours mariés, vos droits et obligations restent les mêmes. Si votre conjoint(e) ne participe pas aux frais communs, vous pouvez demander au juge aux affaires familiales de fixer une contribution aux charges du mariage.

VOUS ÊTES PACSÉS

Le Pacs prend fin à la séparation des partenaires.

Les partenaires effectuent une demande :

- soit auprès de la Mairie où le pacte a été enregistré (le CERFA 15789*01 doit être complété et signé par les deux partenaires),
- soit auprès du notaire qui l'a enregistré.

La dissolution du Pacs prend effet à partir de son enregistrement. En cas de litige, le juge aux affaires familiales peut être saisi par les pacsés.

VOUS ÊTES EN UNION LIBRE

L'union libre implique la rupture libre. Le principe est que le couple peut, à tout moment, se séparer. Aucune règle spécifique n'est prévue en cas de rupture acceptée par les 2 concubins. Les concubins doivent anticiper et organiser leur séparation sur les plans matériel, familial et patrimonial. La séparation peut se faire sans l'intervention du juge.

A noter : dans tous les cas (en dehors des situations de violences intrafamiliales), si vous avez des difficultés à vous entendre sur l'organisation de la nouvelle vie familiale, la médiation familiale peut vous aider.

La Caf de Loire atlantique vous propose un accompagnement individuel, un temps d'information collectif, une agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires, etc.
Contact : 02 53 55 17 02

Source : Caf.fr

SAPEURS-POMPIERS D'ASSERAC

Deux évènements importants se sont déroulés le samedi 27 janvier 2018 pour les Sapeurs-Pompiers d'Assérac.

POMPIERS A L'HONNEUR

Lors de la Sainte-Barbe, neuf pompiers sont mis à l'honneur :

- Deux médailles d'argent pour leurs 20 ans de service pour Yoran LE CARFF et Jean-Marc BOUILLAND ;
- Grade de sergent-chef pour Jean-Marc BOUILLAND, Stéphane JUHEL, Aurélie LE CARFF et Michaël SCHMITT ;
- Galon de sapeur-pompier de première classe pour Manon JAUNY et Victor BODIGUEL ;
- Sauveteur aquatique pour Victor BODIGUEL ;
- Chef de centre échelon or pour Patrick LE CARFF ;
- Médailles d'honneur en or de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Loire-Atlantique pour Alan LE CARFF et Patrick LE CARFF.

UNE NAISSANCE DANS L'AMBULANCE



L'adjudant Nicolas BERTHO, le sergent-chef Stéphane JUHEL, le papa Sébastien LOGODIN, le grand-frère Thelio, la maman Elodie LERAY, le nouveau-né Eythan et le sapeur-pompier de première classe Lydia JAUNY.

Dans la nuit de vendredi à samedi, entre la cérémonie des Vœux du Maire à la population et la traditionnelle Sainte-Barbe, a eu lieu une intervention un peu particulière : la première naissance dans une ambulance du CIS (Centre d'Intervention et de Secours) depuis sa création en 1946.

Félicitations aux heureux parents, Elodie et Sébastien. Bienvenue au petit Eythan !

LES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DU CANTON D'HERBIGNAC

L'association intercommunale des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Canton d'Herbignac recrute une nouvelle promotion cette année 2018.

Début des cours en septembre.

Ce recrutement concerne les jeunes, filles et garçons, né(e)s en 2004 et 2005.

Pour tout renseignement, vous pouvez appeler le 06.83.64.29.54 ou vous renseigner auprès des CIS (Centre d'Interventions et de secours) d'Assérac, d'Herbignac, de la Chapelle des Marais ou de Saint-Lyphard.



FC PRESQU'ILE VILAINE

Cette bonne première saison du FC PRESQU'ILE VILAINE s'achève.

Nous nous sommes retrouvés le dimanche 13 mai au stade Municipal de Férel pour une inauguration de maillot « ENVIE DE JARDIN » et un coup d'envoi par le Sponsor « CAMO'ELLE et LUI » qui, ce dernier, offrait le ballon de match. C'est un moment de convivialité et de bonne entente au sein du club qui caractérisent cette saison.

Première saison de fusion qui nous a permis de commencer à mettre en place un projet autour des bénévoles et des éducateurs du club. A l'heure où vous lirez cet article, nous espérons l'embauche d'un éducateur sportif club pour toutes les catégories jeunes.

Les permanences de signatures des licences en juin ont battu des records. Avis aux retardataires

A peu près 350 licenciés la première année : 4 équipes seniors masculines et une féminine ce qui représente environ 200 jeunes joueurs. Nous dépasserons peut-être cet effectif mais nous attendons surtout du renfort en termes de bénévoles et de dirigeants pour encadrer tous les licenciés.

En attendant le coup d'envoi de la saison 2018-19, venez participer aux nombreuses animations proposées par le club comme le loto d'été le 4 août à Pénestin, stade Petit Breton ; le match de football de Gala le 11 août à Pénestin (affiche encore à déterminer au jour de l'écriture de cet article) et le tournoi jeunes de U10 à U13 le 8 septembre à Pénestin, stade petit breton.

Ce début de saison sera marqué par l'utilisation du stade Petit Breton car les deux terrains de Férel et Assérac auront subi un petit toilettage de surface et seront opérationnels un peu plus tard. Cela nous permet, à cette occasion, de remercier les mairies pour leur aide et investissement ce qui nous permet de faire vivre le football sur nos communes rurales.



Avis à toute la population de nos communes pour venir nous aider, nous supporter, nous sponsoriser et nous retrouver sur notre site fcpresquilevilaine.footeo.com.

AGEA

L'AGEA (Association de Gymnastique d'Entretien Asséracaise) a accru le nombre de ses adhérents cette saison : elle compte 38 inscrits.



Natacha et Isabelle, les deux animatrices salariées, vous proposent de septembre à juin, sauf pendant les vacances scolaires, trois cours d'une durée d'une heure, à la salle de la Fontaine, le lundi soir, le mercredi matin et le jeudi soir. Un certificat médical, valable trois années, est obligatoire.

L'activité gymnique s'adresse à tous, jeunes ou seniors, sportifs débutants ou confirmés.

Pour tous renseignements et inscriptions :

Annie : 02 40 66 57 47
annie.grimault@wanadoo.fr
 Chantal : 02 51 73 21 39 ;
chantal.rober@hotmail.fr

A'CORPS DE VOIX

L'association A'Corps de Voix poursuivra l'année prochaine ses activités culturelles :

- Atelier Danse et Voix avec Dany Coutand les samedis de 10h00 à 13h00 à la salle des Dunes les 6 octobre, 17 novembre et 8 décembre.

Le groupe est limité à 20 personnes.

Tarif à chaque séance : 35 euros.

- Stage clown-théâtre avec Jean Barbaroux les week-ends à la salle des Dunes de 9h30 à 18h00 les 29 septembre, 14 octobre, 10 novembre et 2 décembre.

Le groupe est limité à 12 personnes maximum.

Tarif : 50 euros la journée.

Pour les 2 activités, les inscriptions sont possibles toute l'année.

Nous vous souhaitons un très bel été.

Association A'Corps de Voix

T. 06 84 59 61 75 - acorpsdevoix44@orange.fr



RADADA

L'association reprend cet été son cycle d'expositions d'artistes locaux et d'ailleurs.

Comme lors des années précédentes nous exposons les artistes par période de 15 jours pour tenter de montrer le plus possible de moyens d'expression que ce soit en peinture, sculpture, graphisme, photographie...

Notre critère de choix restant toujours «le coup de cœur» nous espérons qu'il soit le bon pour tous.

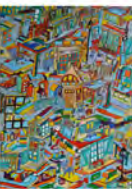
La Petite Galerie

TOUTE L'ANNEE : COURS DE DESSIN-COURS DE PEINTURE-STAGE DE PASTEL



EXPOSITIONS DU 20 MAI AU 8 SEPTEMBRE 2018





1, rue de l'Espoir - 44410 Assérac / petite-galerie.fr
06 83 48 47 12 / petitegalerie.asserac@gmail.com

FRANCINE CORDIER
peintre

BERTRAND COUSIN
sculpteur bois

NICOLAS DENIS
sculpteur

CHRISTIANE DUMON
peintre

AMINA GASSAMA
peintre

YVES GAUTIER
peintre

CLÉMENT GUIGNARD
photographe

GWÉNOLA HAUMONT
photographe

ESTELLE LARVOIR
peintre

FRÉDÉRIC MAGNIN
plasticien

MF OOSTERHOF
pastel

SANDRA SEGUIN
peintre

VIRGINIE STEEL
sculpteur métal

PHILIPPE TESSIER
peintre

LOISIRS CRÉATIFS

L'Association « Loisirs Créatifs » a pour but de créer et développer les échanges entre ses membres, favoriser leur épanouissement et leur enrichissement, mettre en place des activités artisanales et permettre le regroupement de personnes afin de rompre l'isolement.

L'organisation et les animations de loisirs sont prises en charges par des membres de l'association notamment à travers des ateliers comme les points comptés ou le cartonnage. Le but est aussi de partager des moments de convivialité dans la bonne humeur.

Venez nous rejoindre tous les mardis de 14h00 à 17h30 sauf pendant les vacances scolaires d'été et de Noël.

La reprise des activités se fera le mardi 11 Septembre 2018.

Cotisation annuelle : 15 €.

Renseignements :

02 51 10 20 97



LA GAULE HERBIGNACAISE ET ASSÉRAICAISE

L'association comporte 154 adhérents à l'année.

Les cartes de pêche sont en vente au prix de 25€ à l'année et 5€ la journée. Vous les trouverez au Bar/tabac d'Assérac, à Gamm Vert à Herbignac et au bar/Tabac « Le Pasteur » à Herbignac.

Cet été, nous participons aux Estivales, organisé par la commune le samedi 7 juillet et le samedi 4 août. L'activité est une initiation à la pêche pour les jeunes de 9 ans à 13 ans.

Pour tous renseignements :
Denis MAHE, Président
02 40 88 86 71



ASSOCIATION TRACT D'UNION MÈS ENVIRONNEMENT

L'Environnement est devenu une préoccupation quotidienne au niveau individuel comme au niveau politique. Face aux dangers qui menacent la Planète, chacun s'empare de ce mot pour le traduire en actes. L'Association Tract d'Union Mès Environnement apporte sa pierre à l'édifice collectif et vous invite à la rejoindre. L'Union fait la force !

Notre association a participé cette saison au téléthon d'Assérac en proposant un jeu destiné aux enfants sur la nature. Elle était également présente à la réunion de concertation concernant le plan de prévention des risques littoraux, organisée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), le 16 avril. Elle s'est penchée aussi sur l'Environnement de Pen Bé afin d'étudier les améliorations possibles concernant l'accueil touristique ainsi que la protection du littoral.

Le nettoyage de plage, entre Kermalinge et la Pointe noire, est programmé le 4 juillet 2018, à partir de 10h00.

A l'issue de la collecte des déchets, une œuvre collective sera réalisée, afin de laisser une « trace » de notre action.

Enfin, elle rappelle qu'il n'est pas trop tard pour réaliser un épouvantail en bouteilles plastiques pour agrémenter la ville cet été (voir le bulletin municipal de janvier 2018) !



A nos heures perdues, nous aimons aussi écrire et dire notre tendresse pour notre petite ville. Voici l'acrostiche d'Assérac écrit par l'un de nos membres :

«ASSERAC

Au travers des petits chemins
Sinuant entre terre et mer
Savourez seulement l'instant...
Embrassez tous ses paysages
Rêvassiez sur ses belles plages
Aimez l'eau et le vert des prés
Chantez le bonheur d'être ici !»

Les coordonnées :

Tél. : 02 40 66 57 47

Courriel : tractdunion@gmail.com



TELETHON

Qui est à l'initiative de ce projet ?

Marie-Anne PRIMAULT, Sylvain DESMARS, Sophie LE CADRE et Julien FONT, deux couples de la commune dont l'idée de départ est de faire une animation et de fédérer les associations asséracaises au profit du Téléthon.

Quand et où le téléthon a-t-il eu lieu ?

Samedi 9 décembre, à 13h30, place Olivier Guichard.

Qui était présent ?

Plusieurs associations se sont unies pour organiser un samedi solidaire avec le soutien de la municipalité, des commerçants et des artisans de la commune.

Quelles étaient les activités ?

Une randonnée pédestre (2 circuits : un de 4 km et l'autre de 7,5 km), une fresque collective a été construite tout au long de l'après-midi, une initiation à la belote, un cours de Zumba, des jeux de société, une animation musicale, un quiz de la nature, une boum pour enfants.

Une restauration et une buvette étaient aussi présentes.

Quel est le bilan du Téléthon 2017 sur Assérac ?

110 marcheurs ont participé à la randonnée. Toutes les activités inter-générationnelles et sportives, culturelles et ludiques - ont été maintenues malgré la météo capricieuse. 1500 € (dons et recettes) ont été récoltés et reversés intégralement à l'AFM Téléthon.

Et plus en général ?

Résultat du Téléthon 2017 : 89 189 384 euros !

Les organisateurs du projet remercient tous les bénévoles, les artisans/commerçants d'Assérac et la municipalité pour son soutien. Ils vous donnent rendez-vous à l'Automne !

Date de la prochaine réunion : mardi 18 septembre à 19h00



LE COMITÉ DES FÊTES

L'association du Comité des Fêtes continue à s'investir dans l'animation de la commune en proposant des manifestations tout au long de l'année.



En plus du vide-grenier estival et des festivités de Noël, nous organisons 3 autres événements en 2018.

Un **thé dansant** a été organisé le 18 mars dernier avec l'**orchestre Joël Moreau**. Deux autres dates sont prévues avec le même orchestre les **dimanches 28 octobre 2018 et 10 mars 2019**. Les morceaux sont variés : du rock aux années 80 en passant par les danses de salon ! Un large public peut s'y amuser.

Rendez-vous est donné le **dimanche 15 juillet**, dans le bourg pour un **vide-grenier**, de 8h30 à 18h00, dans la rue de la Mal à faire, la place Olivier Guichard et la « Prairie ».

Pour exposer, les inscriptions se font jusqu'au 15 juillet au 02 40 01 72 65, 06 82 333 700, 07 87 61 96 26 ou raoul.morin@orange.fr. Vous trouverez sur place une buvette et la restauration avec des crêpes et des galettes mais aussi des sandwiches et des grillades.

Dimanche 18 novembre, nous donnons rendez-vous à tous pour un **après-midi crêpes-galettes & jeux de société**, à la salle de la fontaine. Petits et grands, apportez vos jeux !

Les **festivités de Noël** sont prévues **samedi 15 décembre 2018**. 16h00 : spectacle pour la famille à l'espace de la Fontaine : « Surprises en Contes », un spectacles de contes aux ambiances musicales, joué par deux comédiens ; un conteur artiste de cirque et magicien, et une comédienne et au piano.

Il sera suivi à 17h00 du goûter et de l'arrivée du Père Noël. Nous l'accompagnerons ensuite vers 18h00 lors d'un défilé lumineux jusqu'à la place Olivier Guichard où sera servi le vin chaud.

Renouvelé lors de l'assemblée générale du 30 mars dernier, le conseil d'administration compte toujours 10 membres. C'est peu... Inchangé, le bureau se compose comme suit : Président : Christian Morin ; Vice-président : Nicolas Caba ; Trésorier : Narcisse Lelou ; Secrétaire : Hélène Riguët.

AGENDA 2018

15 juillet : vide-grenier

28 octobre : thé dansant

18 novembre : après-midi crêpes-galettes & jeux de société

15 décembre : festivités de Noël.

Les bénévoles du comité des fêtes vous souhaitent un bel été.

+ d'infos

Pour rejoindre l'association ou donner un coup de main lors de nos événements, contactez-nous ! 02 40 01 72 65 , 07 87 61 96 26 ou raoul.morin@orange.fr

LE LÂCHER DE BALLONS OU DE LANTERNES CÉLESTES

Un lâcher de ballons ou de lanternes célestes est généralement organisé afin d'agrémenter les festivités familiales, les manifestations publiques ou les événements associatifs.

Il doit être déclaré préalablement deux mois au plus tôt et un mois au plus tard avant la date de l'évènement en Préfecture, essentiellement pour des raisons liées à la sécurité en matière d'aviation civile. Vous trouverez les formulaires sur le site : www.loire-atlantique.gouv.fr

Pièces à joindre pour la demande de lâcher de ballons :

- Accord écrit du propriétaire du site concerné, ou, le cas échéant, si l'opération se déroule sur le domaine communal, l'autorisation de M. le Maire.

Pièces à joindre pour la demande de lâcher de lanternes célestes :

- Accord écrit du propriétaire du site concerné ;
- Autorisation du Maire de la commune.

Le dossier est à envoyer soit par e-mail à ddpp@loire-atlantique.gouv.fr soit par courrier à l'adresse suivante :

Direction Départementale de la protection des populations de la Loire-Atlantique

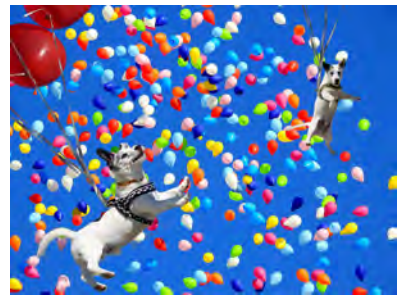
Service de la prévention des risques

10 boulevard Gaston Doumergue

BP 76315

44263 NANTES CEDEX 2

Dès réception du dossier complet, votre demande fera l'objet d'une instruction en lien avec les services de la délégation Pays de la Loire de la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest sise Aéroport de Nantes-Atlantique – 44343 Bouguenais Cedex, et donnera lieu à une réponse favorable ou défavorable.



BIENTÔT 16 ANS, PENSEZ AU RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

QUI ?

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté).

POURQUOI ?

L'attestation de recensement, puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, ...). Le recensement citoyen dans les délais facilite toutes ces démarches citoyennes, ainsi que l'inscription des jeunes sur les listes électorales.

COMMENT ?

Deux possibilités

- Par internet :

1- Créer votre compte sur mon.service-public.fr ;

2- Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille ;

3- Allez dans la rubrique « catalogue des services », cliquez sur « les démarches », puis, dans la zone « recherche » tapez « recensement citoyen en ligne » ;

4- Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

- A la Mairie :

Munissez-vous des documents suivants :

Pièce d'identité » et livret de famille.

Mon compte me permet de

Dialoguer avec mon centre de service national et obtenir toutes les informations gratuites sur ma JDC

Télécharger ma convocation et obtenir des informations sur le lieu de ma JDC

Télécharger mon attestation de participation pour pouvoir passer mes examens et mon permis de conduire

Pour retrouver toutes les informations sur votre JDC, RDV sur www.majdc.fr

INFOS PRATIQUES

ASSERAC

Mairie :

02 40 01 70 00 - info@asserac.fr

• lundi, mardi, jeudi, vendredi :

8h45 - 12h00 / 14h00 - 17h00

• mercredi : fermé

• samedi : 9h00 - 12h00

Bibliothèque :

02 40 01 72 86

bibliotheque@asserac.fr

Horaires d'été :

Dimanche, mardi, vendredi

10h00 - 12h30

Horaires à partir de septembre :

Mardi : 10h00 - 12h00

Mercredi : 16h30 - 18h30

Samedi : 14h00 - 18h00



Marché :

- Toute l'année : le mardi matin bourg d'Assérac

- L'été :

• le mardi matin bourg d'Assérac

• le vendredi de 17h00 à 20h00 dans le bourg d'Assérac

• le mercredi de 17h00 à 20h00 à Pont-Mahé



POLE MEDICAL

rue de la Ruche - 44410 Assérac



Cabinet Médical

Docteur LOPES Angèle

Docteur RATTIER-WARGNIES Sylvie

Tél. 02 40 01 70 70

• Consultations sur RDV :

du lundi au vendredi :

9h00 - 12h00 / 15h00 - 19h00

Samedi : 9h00 - 12h00

• Visites à domicile sur RDV :

12h00 - 15h00

Cabinet Infirmier

Tél. 02 40 91 43 42

Permanence tous les matins

Pharmacie Keranna

M. Olivier SOREL

Tél. 02 40 01 70 93

Horaires :

du lundi au vendredi :

9h00 - 12h30 / 14h30 - 19h00

Samedi :

9h00 - 12h30 / 14h30 - 18h00

Kinésithérapeute

M. Édouard EVAÏN

M. Mathieu GARBANI

Tél. 02 40 24 38 72

Consultations tous les jours

Ostéopathe

Mme Marion BRUAND

Tél. 07 82 53 52 54

Consultations :

Lundi, Mardi, Jeudi et Samedi matin

ANNUAIRE

Orthophoniste : M. PERSONNAZ 02 28 54 21 76

Dentiste : M. GUIDON 02 40 01 77 77

La Poste - Relais d'Épicerie d'A : 02 40 19 96 33

Lila à la demande : 02 40 62 32 33

École Jacques Raux : 02 40 01 71 12

École Sainte Anne : 02 53 30 13 94

Fourrière pour Animaux Kerdino Guérande : 02 40 53 08 21

Cap Atlantique Service Déchets : 02 51 76 96 16

Gendarmerie d'Herbignac : 02 40 88 90 17

EDF : 0 810 333 044

GDF : 0 810 433 444

SEPIG (Service des Eaux) Dépannage Urgence : 02 44 68 20 09

Sous-Préfecture de Saint-Nazaire : 02 40 00 72 72

Trésorerie de Guérande : 02 40 24 90 90

Presbytère Herbignac : 02 40 88 90 34

Infos Consommateurs : 02 44 68 20 01

NUMEROS D'URGENCE

Pompiers : 18

Samu : 15

Gendarmerie : 17

CAPS Centre d'Accueil et
de Permanence des Soins
02 97 68 42 42

Urgences Européennes : 112

Centre Anti Poison
de Nantes
02 41 48 21 21

ETAT-CIVIL DU 1^{er} DECEMBRE 2017 AU 31 MAI 2018

NOUS LEUR SOUHAITONS LA BIENVENUE

Germain PASQUIER
Oscar GUIHENEUF
Louise LE FUR
Léonie HERBRETEAU
Sasha YVIQUEL
Joséphine JOSSO
Noélia HIVIN
Clémentine COLIN
Armand THOMAS
Lucie VERDY

ILS NOUS ONT QUITTÉS

Gérard LENGLET
Jean-Yves ANNÉE
Manoëla DA SILVA
Joël LECORNO
Frédéric VALOGNES
Joël HEÏSSAT

TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR AU NOUVEAU PARRAINÉ

Nayan GOUGEON

TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR AUX HEUREUX MARIÉS

Anne-Sophie ROMANO et Raphaël LAFFORGUE

TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR AUX HEUREUX PACSÉS

Maylène VAUGRENARD et Cédric PICAUD
Hélène TRIBALLIER et Florian LANGLAIS
Fanny GUERIN et Robert LE CLAIRE
Marine GESSAT et Sébastien DORIGNY

(Ne figure sur ces 4 listes que les noms des personnes ayant accepté la parution presse)



MENTIONS LEGALES

Directeur de publication : Guy LE GAL • Directrice de rédaction : Sylvie PIBRE • Assistante de rédaction : Alice-Anne BAUMAL • Crédits photos : Mairie, Associations, Cap Atlantique, Destination Bretagne Plein sud, CAUE du Morbihan, Echo de la Presqu'île, Pixabay • Maquette et mise en page : L'Atelier de Com du coin - Pen-bé - Assérac • Impression : Le Sillon - Savenay

7 JUILLET - 24 AOÛT 2018

LES ESTIVALES

d'Assérac

RANDONNÉES

VISITES

JEUX

ATELIERS

YOGA

TOURNOIS

PÊCHE À PIED

BIBLIOTHEQUE

ET AUTRES DÉCOUVERTES

ASSERAC
DE TERRE ET DE MER

